



Sur papier à en-tête de l'entreprise.

**L'ensemble des dispositions conventionnelles suivantes sont applicables aux emplois au sein de l'entreprise. Ce document d'information vous est remis en mains propres**

Fait en double exemplaire Le ..... à .....

Signature du salarié

Signature de l'employeur ou son représentant

**Textes applicables à votre situation d'emploi (en fonction de votre catégorie d'emploi) :**

**Accords d'entreprise applicables (à compléter par l'employeur)**

.....  
.....

**Épargne salariale et participation/chèques-vacances (À indiquer uniquement si l'entreprise applique ces accords dans l'entreprise)**

Accord collectif national du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances

Accord du 15 mars 2018 instituant un intéressement dans le BTP

Accord du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises du BTP

Convention relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP du 26 janvier 2023 (non étendue à ce jour).

**Autres dispositions conventionnelles (Accords interbranches BTP) :**

**Durée et modulation du travail**

Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du BTP

Accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi dans le Bâtiment et les Travaux Publics

**Apprentissage** Accord relatif au statut de l'apprenti dans le BTP du 8 février 2005

**Prévoyance** Accord collectif national du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics révisé

Accord collectif national du 13 décembre 1990 instituant le régime national de prévoyance des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) du Bâtiment et des Travaux Publics révisé

**Formation professionnelle continue** Accord collectif national du 31 décembre 1979 pour la mise en œuvre de la formation continue dans les industries du bâtiment et des travaux publics

Accord collectif national du 5 décembre 1984 relatif à la mise en œuvre des formations en alternance dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics

Accords nationaux du 13 juillet 2004 relatifs à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics

Accord relatif au maître d'apprentissage – Formation – Certification – Charte – Indemnisation du 13 juillet 2004

Accord sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans les branches du Bâtiment et des Travaux publics du 24 septembre 2014.

**Dispositions du code du travail et de la convention collective applicable :**

Thématiques		Code du travail	Dispositions CCN Ouvriers TP du 15/12/1992	Dispositions CCN ETAM TP du 12/07/2006	Dispositions CCN Cadres du 20/11/2015
Rupture du contrat	<b>Préavis, heures recherche emploi documents de fin de contrat</b>	L. 1234-1 à L. 1234-8, L. 1234-19 à L. 1234-20, R. 1234-5-1 à R. 1234-12	10.1 10.2 10.6	8.1 à 8.2 8.12 9	7.2 à 7.3 7.8 7.10
	<b>Licenciement</b>	L. 1232-1 à L. 1233-64, L. 1234-9 à L. 1234-11, R. 1231-1 à D. 1233-48-3 R. 1234-1 à R. 1234-5	10.3 à 10.5	8.4 à 8.5	7.5
	<b>Licenciement pour fin de chantier</b>	L. 1223-8 à L. 1233-9, L. 1236-8 à L. 1236-9	10.7		
	<b>Démission</b>	L. 1237-1 à L. 1237-1-1 R. 1237-13			
	<b>Retraite</b>	L. 1237-5 à L. 1237-10 D. 1237-1 à D. 1237-2-3	11.5	8.6 à 8.9 8.10 à 8.11	7.6 à 7.9
	<b>Rupture conventionnelle individuelle</b>	L. 1237-11 à L. 1237-16 R. 1237-3 à D. 1237-3-1			
	<b>Rupture du CDD</b>	L. 1243-1 à L. 1243-12 D. 1243-1			
<b>Congés payés</b>		L.3141-3 et s. D. 3141-30 à D. 3141-34	5.1 à 5.9	5.1 à 5.1.2	4.1
Droit à la formation	<b>Formation à l'initiative de l'employeur</b>	L. 6321-1 et s. R. 6321-4			
	<b>Entretiens d'évolution professionnelle</b>	L. 6315-1			
<b>Rémunération</b>		L. 3231-4, L. 3231-5, L. 3232-3, L. 3232-4, D. 3231-5 et D. 3231-6	4.1 à 4.7	3.1 à 3.2 et annexe VI	3.3.5
<b>Durée du travail</b>		L. 3121-1 à L. 3121-69 e R. 3121-1 à D. 3121-36	3.2 à 3.11	4.1.1 à 4.2.11	3.1 à 3.4.4
<b>Couverture sociale</b>		L. 911-1 à L. 911-8 Code SS	6.1 à 6.7 11.5	6.1 à 6.9	5.1 à 5.7

## **Textes attachés à la CCN Ouvriers Travaux publics du 15/12/1992**

Avenant du 21 juillet 1993 relatif au remboursement des frais de déplacement

Avenant n° 2 du 24 juillet 2002 portant modifications de certaines dispositions

Avenant du 25 novembre 2003 relatif aux modalités d'indexation de l'indemnité de salissure et de la prime d'éloignement des ouvriers de l'industrie routière

Accord du 22 décembre 2009 instituant un contrat d'avenir

Accord du 2 septembre 2010 relatif à l'accueil des jeunes en contrat d'avenir

Accord du 5 octobre 2010 relatif aux périodes d'essai des salariés

Accord du 7 avril 2011 relatif à la responsabilité sociétale des entreprises

Avenant n° 3 du 20 novembre 2012 relatif aux congés pour événements familiaux

Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale

Avenant n° 1 du 6 mai 2014 à l'accord du 7 avril 2011 relatif à la responsabilité sociétale des entreprises

Accord du 5 septembre 2017 relatif aux stagiaires

## **Textes attachés à la CCN ETAM Travaux publics du 12/07/2006**

Accord du 5 octobre 2010 relatif aux périodes d'essai des salariés

Accord du 2 septembre 2010 relatif à l'accueil des jeunes en contrat d'avenir

Accord du 7 avril 2011 relatif à la responsabilité sociétale des entreprises

Avenant n° 1 du 11 décembre 2012 relatif à la convention de forfait en jours

Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale

Avenant n° 1 du 6 mai 2014 à l'accord du 7 avril 2011 relatif à la responsabilité sociétale des entreprises

Avenant n° 2 du 5 septembre 2017 relatif à la modification de l'annexe 2 de l'annexe V

Accord du 4 décembre 2018 relatif à l'emploi durable et aux contrats courts

## **Textes attachés à la CCN Cadres TP du 20/11/2015**

Avenant n° 1 du 5 septembre 2017 relatif à la classification des cadres (annexe I)

Accord du 4 décembre 2018 relatif à l'emploi durable et aux contrats courts

Avenant interprétatif n° 1 du 15 septembre 2020 relatif aux catégories de cadres susceptibles de conclure une convention individuelle de forfait annuel en jours

Avenant n° 2 du 17 juin 2021 à la convention collective du 20 novembre 2015 relatif au forfait jours